

Charte Utilisation Espace Ressources

Préambule : L'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu met à disposition des jeunes des outils informatiques pour leurs démarches d'accès à l'emploi et/ou de projet professionnel (orientation, stage, formation, ...). Cette charte a pour but de définir les règles d'utilisation de ces outils afin de garantir leur bon fonctionnement et la sécurité des utilisateurs.

Article 1 : Champ d'application La présente charte s'applique à tous les jeunes utilisateurs des systèmes informatiques de l'espace ressources, y compris les ordinateurs, les réseaux, les logiciels, et les périphériques.

Article 2 : Utilisation des équipements informatiques Les équipements informatiques doivent être utilisés à des fins liées à leur insertion professionnelle dans le respect des règles de la Mission Locale. Toute utilisation personnelle doit être limitée et ne doit pas nuire à la performance des systèmes ou à la sécurité des données.

Article 3 : Sécurité des données Les utilisateurs doivent respecter les règles de sécurité informatique, notamment :

- Ne pas partager leurs identifiants de connexion.
- Utiliser des mots de passe sécurisés et les changer régulièrement.
- Ne pas installer de logiciels non autorisés.
- Signaler immédiatement toute anomalie ou tentative de violation de la sécurité.
- Ne pas enregistrer de documents personnels
- Effacer l'historique, les téléchargements et se déconnecter

Article 4 : Protection des données personnelles Les utilisateurs doivent respecter les dispositions du RGPD concernant la collecte, le traitement, et la conservation des données personnelles. Toute collecte de données doit être justifiée et les personnes concernées doivent être informées.

Article 5 : Utilisation d'Internet L'utilisation d'Internet doit se faire dans le respect des lois en vigueur. Sont interdits :

- La consultation de sites inappropriés (violence, etc...).
- Le téléchargement illégal de contenus.
- Toute activité de cyberharcèlement...

Article 6 : Surveillance et contrôle La Mission Locale se réserve le droit de surveiller l'utilisation des systèmes informatiques pour garantir le respect de la présente charte et la sécurité des données. Les utilisateurs sont informés que leurs activités peuvent être contrôlées.

Article 7 : Sanctions Toute violation des règles établies par la présente charte peut entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de l'espace ressources.